

Réunion annuelle du Groupe d'experts des directeurs généraux de l'état civil (EGMRG) sur l'état civil et les statistiques de l'état civil

TOGO Integration CRVS-EDUCATION

L'intégration CRVS – Education est une collaboration entre le ministère de l'administration territoriale et celui de l'éducation nationale dans la recherche et la prise en charge des enfants scolarisés n'ayant pas d'identité juridique au Togo

Session plénière 2 : Interopérabilité — le fondement de la nouvelle décennie
EGMRG Victoria Falls, Zimbabwe | 18 juillet 2026



Intervenant : KADANGA Patchassi, Directeur de l'administration territoriale et des frontières TOGO

LE CONTEXTE — Pourquoi l'interopérabilité était nécessaire

Au Togo, l'enregistrement systématique des enfants à la naissance est une obligation fondamentale des parents et des tuteurs des enfants. Cette obligation est prescrite à l'article **18 de la loi n°2009-010** relative à l'organisation de l'état civil au Togo qui a porté les délais de déclaration des naissances de **30 à 45 jours** afin de faciliter l'accès de tous les enfants à un acte de naissance.

Cependant, **22% des enfants du Togo de moins de 5 ans ne disposent pas d'actes de naissance. Cette proportion augmente dans les zones rurales pour atteindre jusqu'à 31% selon l'UNICEF en 2017. Selon les données du secteur éducatif et de la direction générale de la protection de l'enfance, l'on estime à plus de quatre cent mille (400 000) enfants au Togo ne disposant pas d'actes de naissances.** La persistance d'une proportion encore élevée d'enfants dépourvus d'acte de naissance contredit les dispositions légales en vigueur ainsi que des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics en vue d'assurer l'enregistrement systématique de tous les enfants dès la naissance.



LE PARCOURS — Comment nous avons réalisé l'intégration

Notre approche de l'intégration CRVS-Education

- Gratuite de la délivrance des actes naissances , rentrée en vigueur depuis 2022 ;
- Campagne nationale de rattrapage des naissances des enfants dans les écoles (mobilisation et identification des bénéficiaires par le secteur éducation; remise des actes de naissance aux bénéficiaires
- Mise en place d'un tableau de bord CRVS et éducation pour suivre l'évolution des enfants sans actes de naissance dans les établissements scolaires ;
- Séances de sensibilisation des acteurs éducatifs sur l'enregistrement des enfants à l'état civil;



CE QUE NOUS AVONS RÉALISÉ — Résultats et impact

Résultats de l'intégration :

- Prévisions fiables des effectifs scolaires: naissances et projections d'inscriptions futures;
- Identification des zones sous-enregistrées pour cibler les campagnes de sensibilisation;
- Données démographiques et éducatives plus cohérentes entre ministères Administration territoriale, Éducation, INSEED;
- Réduction significative du nombre d'enfants sans identités juridiques;
 - Réduction de la fraude documentaire et des doublons dans les inscriptions scolaires
- Repérage automatique des enfants en âge scolaire mais non déclarés à l'état civil;
- Réduction des exclusions scolaires liées à l'absence de documents administratifs

Résultats mesurables:

- depuis **2024 à ce jour plus de 125 356** identités ont été attribué aux élèves;
- une augmentation de **18 %** des taux d'enfants possédant identité et passant les examens scolaires;
- disponibilité chaque année d'un tableau de bord état civil-éducation qui permet de suivre l'évolution constante

LEÇONS APPRISES

Ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et ce que nous avons appris

1. L'interopérabilité entre services état civil et éducation, a permis d'identifier et de faciliter l'enregistrement des enfants qui n'ont pas été enregistré dans le délais légal;
2. L'interopérabilité a permis de révéler le rôle actif et important des enseignants et directeurs d'école dans le repérage des enfants sans actes de naissances ;
3. L'implication des acteurs éducatifs, des comités de développement de base, la chefferie traditionnelle, des leaders religieux et des autorités locales est un facteur significatif pour la sensibilisation et la mobilisation des parents à l'enregistrement des naissances ;
- 4 le coût de la délivrance des actes de naissance aux enfants ne disposant pas d'actes dans le délai légal est très élevé
5. le fonctionnement de la coordination multi-acteurs état civil-éducation mise en place est insuffisant;
6. pour renforcer l'interopérabilité , le cadre juridique doit être mis à jour;

ET ENSUITE ? — Notre vision pour l'avenir

Les Prochaines étapes.

- renforcer le mécanisme de coordination interministériel permanent entre le ministère de l'Administration territoriale (état civil) et le ministère de l'Éducation;
- élaborer une stratégie nationale de rattrapage de l'enregistrement des naissances;
- former continuellement les officiers d'état civil décentralisés ensemble avec les enseignants et directeurs d'école, avec des modules répétés dans le temps
- désigner des points focaux CRVS-éducation dans chaque circonscription scolaire, chargés du repérage des enfants non enregistrés et de la liaison avec les services d'état civil.
- Intégrer un module CRVS-éducation dans la formation initiale des enseignants, pour ancrer la pratique dans le système plutôt que de la faire dépendre de campagnes de sensibilisation.
- Message clé à la COM6 :
«Mobilisation des partenaires dans le but de renforcer le mécanisme de financement du système CRVS »

Merci

KADANGA Patchassi

Directeur de l'administration territoriale et des frontières

vierdine@yahoo.fr

Réunion annuelle du Groupe d'experts des directeurs généraux de l'état civil
Victoria Falls, Zimbabwe | 17–21 juillet 2026